

Comment les règlements techniques sont-ils élaborés ?

DÉFINITION

Un règlement technique est une norme réglementaire élaborée par l'AFCN ayant pour objectif de détailler l'arrêté royal sur lequel il se base. Sans arrêté royal, on ne peut rédiger de règlement technique.

ÉTAPE 1 PRÉPARATION

Le règlement technique est rédigé par les collaborateurs de l'Agence.

ÉTAPE 2 SOUMISSION

Le règlement technique est soumis à notre Directeur général pour signature.

ÉTAPE 3 ADOPTION & PUBLICATION

Le règlement technique est publié au Moniteur belge et entre en vigueur 10 jours après sa publication, sauf disposition contraire.

Règlement technique fixant les niveaux d'intervention pour les situations d'urgence radiologique

Que contient ce règlement technique ?

Les services d'intervention sont parfois exposés à des rayonnements ionisants dans l'exercice de leur fonction. L'AFCN fixe des valeurs indicatives pour **les niveaux de dose auxquels ils sont exposés**. Cela permet de déterminer si les employés des services d'intervention ont besoin d'un équipement de protection supplémentaire ou de moyens dosimétriques complémentaires, si leur volontariat doit être reconfirmé, etc.

Depuis 2003, les mêmes valeurs indicatives s'appliquaient également aux situations d'urgence couvertes par le **plan d'urgence nucléaire et radiologique (PUN)**. Toutefois, en 2018, le PUN a été mis à jour pour inclure de nouvelles valeurs spécifiques pour les situations d'urgence. Par conséquent, les valeurs indicatives pour les situations d'urgence et les valeurs indicatives pour les autres interventions ne correspondaient plus.

Ce règlement technique prévoit que les niveaux soient désormais les mêmes pour tous les types d'interventions, que le PUN soit activé ou non. De cette manière, **les incohérences entre les deux textes ont été éliminées et leur application a été considérablement simplifiée**.

Quel service de l'Agence est concerné par ce règlement technique ?

Le service **Surveillance du territoire et rayonnement naturel**.

Où puis-je consulter le règlement technique ?

<http://www.jurion.fanc.fgov.be/jurdb-consult/consultatieLink?wettekstId=31744&appLang=fr&wettekstLang=fr>

